



No de résolution
ou annotation

30^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 10 juin 2024, à 12 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M^{me} Fanny Fournier, vice-présidente
M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M. Rafik Bourennani, membre du conseil d'administration
M^{me} Chantal Croteau, membre du conseil d'administration
M^{me} Émilie Dumas, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration
M. Maurice Veillet, membre du conseil d'administration

SONT EXCUSÉS :

M^{me} Michelle Bourque, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

INVITÉE :

M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 12 h.

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, confirme que la procédure de confirmation de la présente rencontre est conforme à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance**
2. **Vérification de la procédure de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Déclaration des conflits d'intérêts**
5. **Adoption – Autorisation de prêt supplémentaire en faveur de Cité étudiante Desjardins de Val-d'Or**
6. **Levée de la séance**



DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, précise aux membres du conseil d'administration que ce nouveau point récurrent à l'ordre du jour permet aux administrateurs de signifier tout conflit d'intérêt en lien avec l'un des points à l'ordre du jour de la séance.

M. Francis Murphy déclare qu'il est à l'emploi de l'UQAT, un des partenaires dans ce dossier. Cependant, il ne fait pas partie des instances décisionnelles de l'institution.

CA_134-23-24

AUTORISATION DE PRÊT SUPPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DE CITÉ ÉTUDIANTE DESJARDINS DE VAL-D'OR

CONSIDÉRANT la volonté commune des trois institutions d'enseignement (le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois [CSSOB], le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue [CAT], et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue [UQAT]) d'avoir accès à des résidences afin de pouvoir y loger leurs étudiants et étudiantes respectifs;

CONSIDÉRANT le projet de construction de trois unités de 12 logements construits par l'OBNL Cité étudiante Desjardins de Val-d'Or sur le boulevard des Pins à Val-d'Or, à proximité du Centre de formation professionnelle Val-d'Or;

CONSIDÉRANT les sommes importantes investies dans ce projet de construction par plusieurs acteurs du milieu socioéconomique et culturel, dont la Ville de Val-d'Or, le CSSOB et les Fondations du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la résolution CA_049-22-23 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT la résolution CA_059-22-23 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 23 mai 2023;

CONSIDÉRANT l'intention de trouver un règlement avec l'entrepreneur général concernant un litige lié aux coûts de certains extras effectués lors de la construction des immeubles;

CONSIDÉRANT la découverte d'une infiltration d'eau par la toiture d'un immeuble, de l'analyse et des recommandations par une firme d'architecture;

CONSIDÉRANT la volonté de l'entrepreneur de régulariser le litige et la réparation de l'infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT la volonté de l'OBNL, du CSSOB, de l'UQAT et du CAT d'accepter l'offre de règlement de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT l'incapacité financière immédiate de l'OBNL de déboursier les sommes nécessaires afin de régulariser le litige;

CONSIDÉRANT la volonté et les résolutions antérieures de l'UQAT, du CAT et du CSSOB de se porter conjointement et solidairement responsables des sommes qui seront mises à la disposition de l'OBNL;



No de résolution
ou annotation

30^E SÉANCE

CONSIDÉRANT les négociations entre le CSSOB et l'OBNL pour le remboursement du prêt;

Il EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

DE TRANSMETTRE un montant de 200 000 \$ en faveur de Cité étudiante Desjardins de Val-d'Or, afin de régulariser le litige en cours entre l'entrepreneur et l'OBNL sur le coût de certains extras effectués lors de la construction;

DE POURSUIVRE la négociation d'une entente de prêt avec l'OBNL pour un remboursement des sommes qui auront été déboursées par le CSSOB afin de tenter sans préjudice de régulariser le litige en cours entre l'entrepreneur et l'OBNL sur le coût de certains extras effectués lors de la construction;

DE MANDATER le directeur général, M. Jean-François Pressé, à donner suite aux présentes et à signer la documentation requise à cet effet.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 32.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale



No de résolution
ou annotation

30^E SÉANCE